

1 QUELLE EST L'AGENCE EN CHARGE DES QUESTIONS DOUANIÈRES EN JAMAÏQUE ?

En Jamaïque, c'est l'agence des douanes jamaïcaines, la *Jamaica Customs Agency* (JCA) qui est en charge des questions de douane.

<https://www.jacustoms.gov.jm/>

La JCA a pour rôle de faciliter les échanges commerciaux et de percevoir des recettes, tout en protégeant les frontières.

2 EXISTE-T-IL UN ACCORD COMMERCIAL AVEC LA JAMAÏQUE ?

Oui.

La Jamaïque est signataire de l'Accord de partenariat économique (APE) UE-CARIFORUM depuis 2008.

3 COMMENT FONCTIONNE LA NOMENCLATURE DOUANIÈRE JAMAÏCAINE ?

La JCA utilise le tarif extérieur commun (TEC) de la CARICOM, qui repose sur le système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH).

L'agence utilise actuellement l'édition 2017 du SH et un code tarifaire à 10 chiffres : les 6 premiers chiffres du code tarifaire sont établis par l'Organisation mondiale des douanes (OMD), les deux chiffres suivants sont établis par la CARICOM et les deux derniers sont établis localement.

4 COMMENT CONNAÎTRE AVEC CERTITUDE LES DROITS DE DOUANE ET AUTRES TAXES APPLICABLES EN JAMAÏQUE ?

Les taux de droits de douane appliqués aux marchandises importées sont publiés dans le tarif douanier de la Jamaïque : <https://www.jacustoms.gov.jm/sites/default/files/docs/PRINTABLE%20%20tariff%20-HS%202017-January%2011,%202019.pdf>

Le tarif intégré n'inclut pas les frais administratifs de douane (CAF ou *Customs Administrative Fees*) calculés en fonction de la manière dont le produit est emballé (boîtes, caisses ou conteneurs).

Avant d'importer, vous pouvez demander conseil à un commissionnaire en douane ou courtier (*Customs Broker*) agréé local, afin d'obtenir plus d'informations. Leur liste est accessible sur le lien suivant : <https://www.jacustoms.gov.jm/sites/default/files/docs/Listofbrokersgazetted2016-2017.pdf>

Plus d'informations sur les détails des droits et taxes appliqués : <https://www.jacustoms.gov.jm/service/duties-taxes-0>

L'unité de liaison avec l'industrie (*Industry Liaison Unit*) de la douane jamaïcaine fournit également une assistance technique. Il est possible de solliciter le service de réponse rapide des douanes jamaïcaines par email : quick.response@jacustoms.gov.jm



Veillez à n'utiliser que des commissionnaires en douane inscrits à l'agence des douanes de la Jamaïque et possédant un permis de pratique valide.

5 QUI PEUT DÉDOUANER MES MARCHANDISES EN JAMAÏQUE ?

Les marchandises peuvent être dédouanées, soit par l'importateur (un particulier ou une société), soit par le représentant de l'importateur.

L'inspection des marchandises est effectuée par la JCA en présence de l'importateur ou de son représentant : <https://www.jacustoms.gov.jm/service/commercial-import>

6 LE MARQUAGE DE L'ORIGINE (MADE IN) EST-IL OBLIGATOIRE EN JAMAÏQUE ?

Oui.

Les normes sont contrôlées par le bureau des normes de la Jamaïque (BSJ).

Pour plus d'informations, consulter le site Web du BSJ : <https://www.bsj.org.jm/>

ou par téléphone : (876)618-1534 / (876)632-4275 ou (876)926-3140-5

7 MON PRODUIT EST-IL SOUMIS À UNE NORME JAMAÏCAINE ?

Avant d'expédier une marchandise en Jamaïque, il est impératif de vérifier qu'elle respecte les normes ou standards particuliers en vigueur.

Il vous est recommandé de consulter un commissionnaire en douane agréé pour de plus amples informations.

8 EXISTE-T-IL DES EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES À L'IMPORTATION POUR MON PRODUIT ?

La JCA effectue des contrôles et applique les réglementations pour le compte d'autres administrations de régulation des frontières (BRA : *Boarder Regulatory Agencies*) telles que le ministère de la santé, le bureau de la normalisation, le *Trade Board Limited* et le ministère de l'industrie, du commerce, de l'agriculture et de la pêche (MICAF).

En conséquence, il peut exister des licences et / ou des permis devant être présentés à la JCA pour faciliter le dédouanement des marchandises.

9 QU'EN EST-IL DU DÉDOUANEMENT DU FRET EXPRESS ET POSTAL EN JAMAÏQUE ?

Les envois postaux ou par fret express sont examinés par le Bureau central de tri (CSO : *Central Sorting Office*) qui détermine leur valeur.

Si la valeur FOB (*Free On Broad*) est égale ou inférieure à 50 \$ US les envois ne sont pas taxés par la douane et les marchandises sont envoyées au bureau de poste concerné.

Toutefois, si la valeur est supérieure, les frais de douane seront calculés sur la valeur totale. Il est donc important que la facture soit incluse dans le colis ou présentée à la douane pour faciliter l'évaluation des articles (sans quoi, une valeur sera déterminée par la JCA). Un avis d'évaluation est ensuite envoyé à l'importateur par l'intermédiaire de son bureau de poste avec la valeur imposable.

Les articles soumis à restriction ou interdits sont triés :

- les articles soumis à restriction sont retenus pour inspection et approbation par la BRA concernée (voir brochure des articles restreints). Un avis est envoyé à l'importateur pour l'informer que les articles ont été retenus, accompagné des exigences relatives à leur dédouanement ;
- les articles interdits sont saisis. (ex. d'articles interdits : <https://www.jacustoms.gov.jm/service/prohibited-items>). Pour

Pour les envois express, si l'adresse du bureau de poste est à Kingston (la capitale du pays), les droits doivent être acquittés auprès du CSO et le colis doit être récupéré. Toutefois, si le bureau de poste de l'importateur est en dehors de la capitale, les envois express sont envoyés au bureau de poste de l'importateur où les droits et taxes pourront être payés.

10 QUELLES SONT LES FORMALITÉS POUR IMPORTER TEMPORAIREMENT DES MARCHANDISES EN JAMAÏQUE ?

Il existe une procédure d'importation temporaire en Jamaïque.

L'importation temporaire de marchandises est généralement facilitée par la perception d'une garantie égale à la valeur des droits à l'importation, dans l'attente de l'exportation des marchandises dans les délais prescrits. Une fois les marchandises dûment exportées, la JCA remboursera la garantie perçue. Certains types de marchandises sont sécurisés par d'autres moyens.

Pour des informations plus complètes sur l'importation temporaire, veuillez-vous reporter aux informations du lien suivant : <https://www.jacustoms.gov.jm/article/customs-house-weekly-series>

POUR + D'INFOS

— Sites Internet des administrations jamaïcaines

Douanes jamaïcaines :

<https://www.jacustoms.gov.jm/>

Ministère de l'industrie, du commerce, de l'agriculture et de la pêche (MICAF) :

<http://www.micaf.gov.jm/>

Bureau of Standards Jamaica : agence du MICAF, le bureau de la normalisation a parmi ses fonctions la certification des produits.

<https://www.bs.jm/>

Trade Board : agence du gouvernement chargée notamment de la délivrance de licences d'importation et d'exportation.

<http://www.tradeboard.gov.jm/tblweb/index.php>

JAMPRO : agence du MICAF qui promeut les exportations et investissements étrangers.

<http://www.jamaicatradeandinvest.org/investment/why-jamaicaGuide>

Guide - Import Clearance Process :

<https://www.jacustoms.gov.jm/sites/default/files/>

— En France, coordonnées des cellules conseil aux entreprises :

<https://www.douane.gouv.fr/les-cellules-conseil-aux-entreprises>



Direction générale des douanes et droits indirects
11, rue des Deux Communes
93558 Montreuil Cedex
douane.gouv.fr



JANVIER 2020



10 QUESTIONS À VOUS POSER AVANT D'EXPORTER EN JAMAÏQUE

Pour simplifier vos formalités douanières

Maîtriser vos risques et anticiper vos opérations commerciales

Développer votre activité et gagner en compétitivité à l'international

